

Règlement du concours – JIPF 2024

Dans le cadre de la sixième édition de la *Journée Internationale des Professeurs de Français*¹ du 21 novembre 2024, l'Institut français de Slovaquie organise un concours à destination des professeurs de français selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 1 - Organisation du concours

L'Institut français de Slovaquie², situé Sedlárska 358/7, 812 83 Bratislava, Slovaquie, en partenariat avec l'Ambassade de France en Slovaquie, organise, dans le cadre de la célébration de la Journée Internationale du Professeur de Français, un concours vidéo gratuit, du **18 octobre au 15 novembre 2024 inclus**, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 2 - Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous les professeurs de français des établissements primaires, secondaires ou universitaires exerçant actuellement en Slovaquie.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout participant ne respectant pas ce règlement se verra éliminé du concours.

Article 3 - Modalités de participation

Pour participer au concours, chaque professeur doit :

- Envoyer par mail à clotilde.duclary@institutfrancais.sk et patrick.maulon@institutfrancais.sk une courte vidéo (1 à 2 min maximum) sur le thème : « Toutes championnes, tous champions : porteurs de la flamme francophone ! Expliquez en 1 minute pourquoi vous êtes devenu(e) professeur de français et pourquoi vous recommandez cette belle profession. »
- Remplir le formulaire d'inscription, par voie électronique, via le lien suivant :
- S'inscrire sur la plateforme IFProfs : <https://ifprofs.org/>
- Toute inscription incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs e-mails et de proposer plusieurs vidéos. Chaque participant ne peut s'inscrire qu'une seule fois. À tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations communiquées dans le formulaire. Par conséquent, il est responsable de la modification de son e-mail et il lui appartient en cas de changement de communiquer ses nouvelles coordonnées à l'Institut français de Slovaquie (clotilde.duclary@institutfrancais.sk).

¹ JIPF = Journée Internationale des Professeurs de Français

² Institut français de Slovaquie = IFS

La participation au jeu est gratuite et se déroule du 17 octobre au 12 novembre 2024 (23h59).

La participation au concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Les informations relatives au concours sont publiées sur le site internet de l'IFS ainsi que sur ses réseaux sociaux. Pour participer au concours, chaque candidat doit compléter les informations demandées sur le formulaire. Le candidat s'engage à fournir des informations exactes. En cas de contestation, seuls les listings feront foi.

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, l'IFS se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile.

Le participant s'engage à n'utiliser que des contenus de sa création ou libres de droit. Il est le seul responsable en matière de respect du droit d'auteur pour le contenu de sa vidéo.

Article 4 – Gain

Un prix est à gagner, selon les modalités expliquées dans l'article 5 du présent règlement. Le professeur gagnera un stage linguistique d'un maximum de deux semaines en France, à effectuer en 2025 (voyage aller-retour, stage, hébergement seront intégralement pris en charge) dans un centre de formation choisi par l'IFS.

Le prix ne pourra en aucun cas être échangé contre sa valeur en espèces ou contre tout autre prix ni être transféré à une tierce personne. Les participants au concours ne recevront pas d'attestation de participation au concours.

Des lots de consolation sont également prévus pour les vidéos ayant fait preuve de créativité.

Article 5 – Désignation des lauréats

Un jury composé de trois représentants de l'IFS sélectionnera entre 3 et 6 vidéos parmi toutes les vidéos reçues, Cette sélection sera ensuite publiée sur les réseaux sociaux de l'IFS et sur IFProfs Slovaquie et donnera lieu à un vote des internautes entre le 14 novembre et le 21 novembre (10h).

L'annonce des lauréats **aura lieu le jeudi 21 novembre 2024**, jour de la JIPF, lors d'un évènement retransmis en direct via un lien Zoom qui sera envoyé à tous les participants en amont.

Le ou la gagnant(e) du concours recevra un email de confirmation lui indiquant les modalités de son séjour en France.

Les noms des lauréats, le nom de leur établissement et leur ville d'exercice, ainsi que leurs vidéos, seront publiés sur le site internet et les réseaux sociaux de l'Institut français de Slovaquie.

Article 6 - Utilisation des données personnelles

Chaque participant au concours, dans la mesure où il aura donné son accord préalable via le formulaire de participation au concours, autorisera l'Institut français de Slovaquie à publier sur son site web et ses réseaux sociaux son nom, son prénom, le nom de son établissement, sa ville d'exercice, et la vidéo qu'il aura produite. La vidéo pourra également être utilisée pour être présentée comme témoignage lors d'évènements (congrès, conférences...) ou auprès des étudiants des facultés (lettres, pédagogie...).

Article 7 - Litige

Tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, sera soumis à l'appréciation du Tribunal Administratif de Bratislava, après épuisement des voies de recours amiables.

 **CONTACT**

Clotilde du Clary, chargée de mission linguistique et éducative

Institut français de Slovaquie

clotilde.duclary@institutfrancais.sk